

Ne pas traiter, pour ne pas fâcher ?



Image d'illustration 2025 des JT de Martinique La Première.

Le SNJ s'interroge sur le traitement de la politique à Martinique La Première, y compris lorsqu'elle prend une tournure judiciaire. La semaine dernière, il a fallu l'insistance de reporters de la station, durant plusieurs jours, puis un article rédigé par la concurrence, et, enfin, une annonce officielle de la municipalité foyalaise pour que soit traitée la convocation du maire de Fort-de-France et du président du Conseil exécutif de la collectivité territoriale de Martinique devant le tribunal judiciaire de Paris, à la mi-novembre.

Quand l'information est finalement abordée dans le journal de 19 heures du 13 octobre, elle n'apparaît pas dans les titres, c'est le sixième sujet sous forme de desk.

Des tentatives de musellement ?

« Je vous informe de ma convocation devant la 32^e chambre correctionnelle du tribunal judiciaire de Paris, à la mi-novembre. Cette audience concerne l'investigation menée par le pôle national financier sur les conditions du départ à la retraite de Serge LETCHIMY, en avril 2016. »

Le message de l'actuel maire de Fort-de-France est adressé à la population le jeudi 9 octobre. La veille, notre principale concurrente radio et numérique avait déjà titré sur cette convocation : «... Devant le tribunal correctionnel de Paris dans l'affaire de la retraite du président du Conseil exécutif ».

Et notre média du service public, lui ?

Nous avons, nous aussi, l'information vérifiée avant la publication de la municipalité. Cependant, contre l'avis de journalistes de la rédaction, l'encadrement a choisi de ne pas la traiter, à ce moment-là, au JT du soir. Ni le lendemain et encore moins le surlendemain.

Ce choix incompréhensible pour les reporters ravive de mauvais souvenirs. En tête du récent podium, l'accusation de violences physiques du président du Conseil exécutif sur un représentant d'une organisation syndicale, au cours d'une réunion l'an dernier. À l'époque, plusieurs journalistes ont dû convaincre l'encadrement de traiter immédiatement le sujet. Autre exemple, datant de l'an passé également : le coup de téléphone de la direction régionale à la journaliste chargée de couvrir le procès Sodem/TCSP impliquant plusieurs élus en lui demandant la plus grande prudence dans le traitement de l'information.

D'autres faits concernant plusieurs personnalités de différentes orientations politiques existent également. Le SNJ les déplore tous !

L'indispensable indépendance éditoriale

La liberté éditoriale n'est pas négociable ! Nous devons traiter l'actualité en toute indépendance. En cette période de rentrée politique de Martinique La Première et étant données les prochaines échéances électorales, le SNJ rappelle les bases de l'exercice de notre métier. Le SNJ fait également un rappel à l'encadrement sur son devoir de protéger les journalistes des tentatives de pression exercées de l'extérieur. Des pressions qui risquent d'ailleurs de s'accroître dans les semaines à venir.

Le SNJ sera très vigilant sur le traitement de l'information, c'est notre mission de service public.

Nou pa dé ti manmay.

Fort-de-France, le 20 octobre 2025



Toutes les informations du SNJ France Télévisions sont à cette adresse : <https://snj-francetv.fr/>

RETROUVEZ-NOUS AUSSI SUR LES RÉSEAUX

[Instagram : snj_ftv](#) / [Facebook : Snj.ftv](#) / [X : @SNJ_FTV](#) / [Bluesky : @snjfrancetv.bsky.social](#)

SNJ France Télévisions

Pièce D 142 - 7 esplanade Henri de France

75907 Paris cedex 15
01 56 22 88 28